STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 16 juillet 2012

LE GOUVERNEUR SIGNE DES MESURES LÉGISLATIVES POUR PROTÉGER LES ADOLESCENTS NEW-YORKAIS CONTRE LES RISQUES DE SANTÉ QU'ENTRAÎNE LE BRONZAGE INTÉRIEUR

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui des mesures législatives pour mieux protéger les adolescents contre l'exposition dangereuse au rayonnement ultraviolet en limitant leur accès aux établissements de bronzage intérieur. La nouvelle loi interdit l'utilisation d'appareils de bronzage intérieur par des enfants de moins de 17 ans et oblige les adolescents de 17 et 18 ans à obtenir le consentement de leurs parents.

« L'exposition au rayonnement ultraviolet peut être très dangereuse, surtout chez les jeunes, et cette nouvelle loi protégera les adolescents contre les risques élevés de cancer de la peau qu'entraîne l'utilisation d'appareils de bronzage intérieur, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Ces nouvelles mesures législatives reconnaissent que de nombreux salons de bronzage sont de petites entreprises faisant face à des défis économiques, mais la protection de nos enfants doit toujours rester notre première priorité. Je remercie le Sénateur Fuschillo et le membre de l'Assemblée Weisenberg pour leur dur travail sur ces mesures législatives. »

Sous la loi précédente, il était interdit aux individus de moins de 14 ans d'utiliser des appareils à rayonnement ultraviolet, et les individus de 14 à 18 ans étaient tenus de présenter la signature d'un parent ou tuteur. Selon les mesures législatives signées par le Gouverneur aujourd'hui, il est interdit aux mineurs de 16 ans et moins d'utiliser des appareils à rayonnement ultraviolet pour bronzage intérieur, et le consentement parental est obligatoire pour les jeunes de 17 et 18 ans. La loi entrera en vigueur dans 30 jours.

Le Sénateur Charles J. Fuschillo a déclaré : « Les recherches ont démontré que le bronzage intérieur à rayonnement ultraviolet pouvait être dangereux; cela augmente considérablement le risque de cancer de la peau et expose celle-ci à un rayonnement ultraviolet beaucoup plus intense que celui du soleil. Cette nouvelle loi protégera les enfants contre quelque chose pouvant causer de graves problèmes de santé plus tard. Je félicite le Gouverneur Cuomo de l'avoir adoptée. »

Le membre de l'Assemblée Harvey Weisenberg a déclaré : « Le bronzage intérieur à un jeune âge est, malheureusement, quelque chose qu'on regrette plus tard. Je remercie le Gouverneur d'avoir pris cette importante mesure pour prévenir le cancer. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418